

*This announcement does not constitute an offer to buy or sell, or an invitation or a solicitation of an offer to buy or sell, any securities of Osum or the Offeror (each as defined below). The Offer (as defined below) will be made exclusively by means of, and subject to the terms and conditions set out in, the Offer to Purchase and Circular dated November 4, 2020 (the "Offer and Circular"), the Letter of Transmittal, the Notice of Guaranteed Delivery and other related offer materials. While the Offer will be made to all holders of Common Shares (as defined below), the Offer will not be made or directed to, nor will deposits of Common Shares be accepted from or on behalf of holders of Common Shares in any jurisdiction in which the making or acceptance of the Offer would not be in compliance with the laws of such jurisdiction. However, the Offeror may, in its sole discretion, take such action as it may deem necessary to extend the Offer to holders of Common Shares in any such jurisdiction.*

## NOTICE OF OFFER TO PURCHASE

### WEF OSUM ACQUISITION CORP.

an entity wholly-owned by

**WATEROUS ENERGY FUND (CANADIAN) LP, WATEROUS ENERGY FUND (US) LP, WATEROUS ENERGY FUND (INTERNATIONAL) LP, WEF OSUM CO-INVEST I LP, WEF OSUM CO-INVEST II LP AND WEF OSUM CO-INVEST III LP**

### OFFER TO PURCHASE FOR CASH

up to 52,500,000 Common Shares of

### OSUM OIL SANDS CORP.

#### at a price of \$2.40 in cash per Common Share

WEF Osum Acquisition Corp. (the "**Offeror**", "**we**", or "**us**") is a corporation in which Waterous Energy Fund (Canadian) LP, Waterous Energy Fund (US) LP, Waterous Energy Fund (International) LP, WEF Osum Co-Invest I LP, WEF Osum Co-Invest II LP and WEF Osum Co-Invest III LP (collectively, "**WEF**") collectively hold 100% of the common shares. The Offeror is commencing an offer (the "**Offer**") to purchase, on the terms and subject to the Minimum Tender Condition (as defined herein) and the other conditions set forth in the Offer and Circular and the accompanying Letter of Transmittal and Notice of Guaranteed Delivery, each as may be amended and supplemented from time to time (collectively, the "**Offer Documents**"), up to 52,500,000 common shares of Osum Oil Sands Corp. ("**Osum**") (excluding common shares in the capital of Osum (the "**Common Shares**") beneficially owned, or over which control or direction is exercised, by the Offeror or by any person acting jointly or in concert with the Offeror), including any Common Shares that may become outstanding after the date of the Offer but prior to the Expiry Time (as defined herein) upon the exercise, vesting, exchange or conversion into, or settling in, Common Shares of any securities of Osum that are exercisable, exchangeable, or convertible into, or that can be settled in, Common Shares (collectively, the "**Convertible Securities**"), at a price of \$2.40 in cash per Common Share. Copies of the Offer Documents are being filed today with securities regulatory authorities in Canada and will be available at [www.waterous.com](http://www.waterous.com).

WEF is currently the owner of approximately 45% of the outstanding Common Shares. The Offeror is making this Offer to acquire up to a maximum of 52,500,000 of Osum's remaining outstanding Common Shares, or approximately 72% of the Common Shares not already owned by WEF. If the Offer is successful, the Offeror intends to acquire all of the remaining Common Shares not validly deposited under the Offer, or not taken up pursuant to the Offer, as applicable, including causing one or more special meetings to be called of the then holders of Common Shares to consider an amalgamation, statutory arrangement, capital reorganization, amendment to Osum's articles, consolidation or other transaction involving the Offeror and/or an affiliate of the Offeror and Osum and/or the holders of the Common Shares (the "**Shareholders**") for the purpose of Osum becoming, directly or indirectly, a wholly-owned subsidiary of the Offeror (the "**Subject Acquisition Transaction**"), for the same \$2.40 in cash for each Common Share, as soon as possible following, but no later than 120 days after, the date of expiry of the Offer.

If all 72,594,101 outstanding Common Shares not owned by WEF are deposited under the Offer, the Offeror will take up the maximum 52,500,000 Common Shares, and approximately 72% of each Shareholder's Common Shares will be taken up and paid for under the Offer (assuming, for the purposes of this illustrative example, that no Common Shares are issued after the date of the Offer but prior to the Expiry Time upon the exercise, vesting, exchange or conversion into, or settling in, of any Convertible Securities). If fewer than 72,594,101 Common Shares are deposited under the Offer, the percentage of Common Shares taken up from each depositing Shareholder will be greater than the take-up percentage noted in the preceding sentence. If the Minimum Tender Condition is met, but less than 52,500,000 Common Shares are deposited to the Offer, then all of the Common Shares deposited by a depositing Shareholder will be taken up and paid for by the Offeror.

**THE OFFER WILL BE OPEN FOR ACCEPTANCE FROM THE DATE HEREOF UNTIL 5:00 P.M. (CALGARY TIME) ON FEBRUARY 24, 2021 (THE "EXPIRY TIME") UNLESS THE OFFER IS EXTENDED, VARIED OR WITHDRAWN BY THE OFFEROR IN ACCORDANCE WITH ITS TERMS.**

The purpose of the Offer is to enable the Offeror and WEF to acquire ownership of at least two-thirds of all outstanding Common Shares, inclusive of WEF's current ownership of approximately 45% of the outstanding Common Shares. If the Offer is successful, the Offeror and WEF will be the beneficial holders of a minimum of approximately 73% and a maximum of 85% of the outstanding Common Shares. If the conditions of the Offer are satisfied or waived at the Expiry Time and the Offeror takes up and pays for the Common Shares validly deposited under the Offer, the Offeror intends to complete the Subsequent Acquisition Transaction to acquire the Common Shares not already owned by the Offeror for consideration per Common Share equal in value to and in the same form as the consideration paid by the Offeror per Common Share under the Offer. The exact timing and details of a Subsequent Acquisition Transaction will depend upon a number of factors, including the number of Common Shares acquired pursuant to the Offer, however the Offeror intends to complete the Subsequent Acquisition Transaction, as soon as possible following, but no later than 120 days after, the date of expiry of the Offer.

The Offer is conditional upon the specified conditions being satisfied, or where permitted, waived at the Expiry Time or such earlier or later time during which Common Shares may be deposited under the Offer, excluding the required 10-day mandatory extension period, which include: (a) there having been validly deposited under the Offer and not properly withdrawn at the Expiry Time that number of Common Shares which, excluding the Common Shares beneficially owned, or over which control or direction is exercised by the Offeror or by any person acting jointly or in concert with the Offeror, represents more than 50% of the Common Shares outstanding (the "**Minimum Tender Condition**"); (b) the Offeror having determined, in its sole judgment, that there does not exist and there shall not have occurred or been publicly disclosed since the date of the Offer, a Material Adverse Effect (as defined in the Offer and Circular); (c) the Offeror having determined, in its sole judgment, that no material asset sales outside of the Ordinary Course (as defined in the Offer and Circular) have occurred; (d) the Regulatory Approvals (as defined in the Offer and Circular) having been obtained and/or waiting periods expired; and (e) WEF Directors (as defined in the Offer and Circular) representing at least a majority of the board of directors of Osum, as more particularly described in the Offer and Circular. The Minimum Tender Condition cannot be waived by the Offeror. These and other conditions of the Offer are described in Section 4 of the Offer and Circular, "Conditions of the Offer".

The Offer is being made only for Common Shares and is not made for any Convertible Securities. Any holder of Convertible Securities who wishes to accept the Offer must, to the extent permitted by the terms of such Convertible Securities and applicable law, exercise such Convertible Securities in order to obtain certificates representing Common Shares and deposit those Common Shares in accordance with the terms of the Offer. Any such exercise must be completed sufficiently in advance of the Expiry Time to ensure that the holder of such Convertible Securities will have certificates representing the Common Shares received on such exercise available for deposit at or prior to the Expiry Time, or in sufficient time to comply with the procedures described under "Manner of Acceptance" in Section 3 of the Offer and Circular.

Registered Shareholders who wish to accept the Offer must properly complete and duly execute the Letter of Transmittal accompanying the Offer and Circular (printed on **YELLOW** paper) and deposit it, together with certificate(s) or DRS Statement(s) (as defined in the Offer and Circular) representing their Common Shares and all other required documents, with Kingsdale Advisors (the "**Depository and Information Agent**") in accordance with the instructions in the Letter of Transmittal. Where the certificate(s) representing the Common Shares are not immediately available or the certificates and all other required documents cannot be delivered to the Depository and Information Agent prior to the Expiry Time, registered Shareholders may accept the Offer by following the procedure for guaranteed delivery described under "Manner of Acceptance – Procedure for Guaranteed Delivery" in Section 3 of the Offer using the Notice of Guaranteed Delivery (printed on **PINK** paper) accompanying the Offer and Circular.

**Shareholders whose Common Shares are registered in the name of an investment advisor, stockbroker, bank, trust company or other nominee should immediately contact that nominee for assistance if they wish to accept the Offer in order to take the necessary steps to be able to deposit such Common Shares under the Offer. Intermediaries likely have established deposit cut-off times that are prior to the Expiry Time. Shareholders must instruct their brokers or other intermediaries promptly if they wish to deposit their Common Shares.**

For the purposes of the Offer, the Offeror will be deemed to have taken up and accepted for payment Common Shares validly deposited and not properly withdrawn pursuant to the Offer if, as and when the Offeror gives written notice to the Depository and Information Agent, at its office in Toronto, Ontario, to that effect. The Offeror will pay for Common Shares validly deposited under the Offer (proportionately, up to a maximum of 52,500,000 Common Shares) and not properly withdrawn by providing the Depository and Information Agent with sufficient funds at the applicable time for transmittal to depositing Shareholders. The Depository and Information Agent will act as the agent of persons who have validly deposited Common Shares in acceptance of the Offer for the purposes of receiving payment from the Offeror and transmitting such payment to such persons, and receipt of payment by the Depository and Information Agent will be deemed to constitute receipt of payment by persons validly depositing Common Shares under the Offer. Under no circumstance will interest accrue or any amount be paid by the Offeror or the Depository and Information Agent by reason of any delay in making payments for Common Shares to any person on account of Common Shares accepted for payment under the Offer.

Subject to the limitations set out in the Offer, the Offeror may, in its sole discretion, at any time and from time to time while the Offer is open for acceptance (or at any other time if permitted by applicable law), extend the Expiry Time or vary the terms of the Offer by giving written notice of any variation or extension to the Depository and Information Agent at its office in Toronto, Ontario. The Offeror will, as soon as practicable after giving any such notice to the Depository and Information Agent, make a public announcement of the extension or variation to the extent and in the manner required by applicable law. Any notice of extension, variation or change will be deemed to have been given and be effective on the day on which it is delivered or otherwise communicated to the Depository and Information Agent at its office in Toronto, Ontario.

Except as otherwise stated in the Offer, any Common Shares deposited in acceptance of the Offer may be withdrawn by or on behalf of the depositing Shareholder at any time before the Common Shares have been taken up by the Offeror. Common Shares may no longer be withdrawn once they have been taken up and paid for by the Offeror. In order to be effective, withdrawals must be completed in the manner outlined in Section 7 of the Offer and Circular, "Withdrawal of Deposited Common Shares".

A request is being made to Osum for the use of its securityholder lists for the purposes of disseminating the Offer Documents to Shareholders. Upon compliance by Osum with such request, the Offer Documents will be mailed to registered Shareholders and will be furnished to brokers, dealers, commercial banks, trust companies and similar persons whose names, or the names of those nominees, appear on the Shareholder list or, if applicable, who are listed as participants in a clearing agency's security position listing, for subsequent transmittal to beneficial holders of the Common Shares.

**THIS SUMMARY ADVERTISEMENT DOES NOT PURPORT TO BE COMPLETE AND IS QUALIFIED IN ITS ENTIRETY BY REFERENCE TO THE COMPLETE TEXT OF THE OFFER DOCUMENTS. THE OFFER DOCUMENTS CONTAIN IMPORTANT INFORMATION THAT SHOULD BE READ CAREFULLY BEFORE ANY DECISION IS MADE WITH RESPECT TO THE OFFER.**

Questions and requests for assistance may be directed to the Depository and Information Agent, Kingsdale Advisors at the address and telephone numbers specified below. Copies of the Offer Documents may be obtained without charge at the Offeror's expense on request from the Depository and Information Agent.

November 4, 2020

*The Depository and Information Agent for the Offer is:*

Kingsdale Advisors

**Toll Free in North America: 1-866-581-0506**

**Outside of North America: 1-416-867-2272**

**Email: [contactus@kingsdaleadvisors.com](mailto:contactus@kingsdaleadvisors.com)**

*La présente annonce ne constitue pas une offre d'achat ou de vente, une invitation à acheter ou à vendre ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de titres d'Osum ou de l'initiateur (tous deux définies ci-après). L'offre (définie ci-après) sera présentée exclusivement au moyen de l'offre d'achat et de la note d'information datées du 4 novembre 2020 (l'« offre et note d'information »), de la lettre d'envoi, de l'avis de livraison garantie et des autres documents relatifs à l'offre connexes, et sous réserve des modalités et conditions énoncées dans ceux-ci. Bien que l'offre sera présentée à tous les porteurs d'actions ordinaires (définies ci-après), elle ne sera pas présentée aux porteurs d'actions ordinaires dans un territoire où sa présentation ou son acceptation contreviendrait aux lois de ce territoire et ne s'adresse pas à ces personnes, et aucun dépôt d'actions ordinaires ne sera accepté de ces personnes ou pour leur compte. Toutefois, l'initiateur peut, à sa seule appréciation, prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour présenter l'offre aux porteurs d'actions ordinaires dans un tel territoire.*

## AVIS D'OFFRE D'ACHAT

### WEF OSUM ACQUISITION CORP.

entité détenue en propriété exclusive par

**WATEROUS ENERGY FUND (CANADIAN) LP, WATEROUS ENERGY FUND (US) LP, WATEROUS ENERGY FUND (INTERNATIONAL) LP, WEF OSUM CO-INVEST I LP, WEF OSUM CO-INVEST II LP ET WEF OSUM CO-INVEST III LP**

### OFFRE D'ACHETER AU COMPTANT

au plus 52 500 000 actions ordinaires de

### OSUM OIL SANDS CORP.

#### au prix de 2,40 \$ au comptant par action ordinaire

WEF Osum Acquisition Corp. (l'« **initiateur** », « **nous** », « **notre** » ou « **nos** ») est une société par actions dont la totalité des actions ordinaires sont détenues collectivement par Waterous Energy Fund (Canadian) LP, Waterous Energy Fund (US) LP, Waterous Energy Fund (International) LP, WEF Osum Co-Invest I LP, WEF Osum Co-Invest II LP et WEF Osum Co-Invest III LP (collectivement, « **WEF** »). L'initiateur lance une offre d'achat (l'« **offre** »), selon les modalités et sous réserve de la condition de dépôt minimal (définie dans les présentes) et des autres conditions énoncées dans l'offre et note d'information et dans la lettre d'envoi et l'avis de livraison garantie qui l'accompagne, dans chaque cas en leur version pouvant être modifiée et complétée à l'occasion (collectivement, les « **documents relatifs à l'offre** »), visant au plus 52 500 000 actions ordinaires d'Osum Oil Sands Corp. (« **Osum** ») (à l'exclusion des actions ordinaires du capital d'Osum (les « **actions ordinaires** ») dont l'initiateur ou toute personne agissant de concert avec lui ont la propriété véritable ou sur lesquelles l'initiateur ou toute personne agissant de concert avec lui exerce une emprise), y compris les actions ordinaires qui pourraient être en circulation après la date de l'offre, mais avant le moment de l'expiration (défini dans les présentes), à l'exercice, à l'acquisition, à l'échange ou à la conversion en actions ordinaires ou au règlement en actions ordinaires de titres d'Osum qui peuvent être exercés, échangés ou convertis en vue de l'obtention d'actions ordinaires ou qui peuvent être réglés en actions ordinaires (collectivement, les « **titres convertibles** »), au prix de 2,40 \$ au comptant par action ordinaire. Des exemplaires des documents relatifs à l'offre sont déposés aujourd'hui auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, et ces documents pourront être consultés au [www.waterous.com](http://www.waterous.com).

WEF est actuellement propriétaire d'environ 45 % des actions ordinaires en circulation. L'initiateur lance la présente offre en vue d'acquiescer au plus 52 500 000 des actions ordinaires en circulation restantes d'Osum, soit environ 72 % des actions ordinaires dont elle n'est pas déjà propriétaire. Si l'offre reçoit une suite favorable, l'initiateur a l'intention d'acquiescer la totalité des actions ordinaires qui n'auront pas été valablement déposées en réponse à l'offre ou qui n'auront pas fait l'objet d'une prise de livraison dans le cadre de l'offre, selon le cas, notamment en demandant la convocation d'une ou de plusieurs assemblées extraordinaires des porteurs d'actions ordinaires au moment en cause aux fins de l'examen d'une fusion, d'un arrangement prévu par la loi, d'une restructuration du capital, d'une modification des statuts d'Osum, d'un regroupement ou d'une autre opération concernant, d'une part, l'initiateur et/ou un membre du même groupe que celui-ci et, d'autre part, Osum et/ou les porteurs des actions ordinaires (les « **actionnaires** ») afin de faire d'Osum, directement ou indirectement, une filiale en propriété exclusive de l'initiateur (l'« **opération d'acquisition ultérieure** »), moyennant la même contrepartie de 2,40 \$ au comptant pour chaque action ordinaire, dès que possible après la date de l'expiration de l'offre, mais au plus tard 120 jours après celle-ci.

Si toutes les 72 594 101 actions ordinaires en circulation dont WEF n'est pas propriétaire sont déposées en réponse à l'offre, l'initiateur prendra livraison du maximum de 52 500 000 actions ordinaires, et environ 72 % des actions ordinaires de chaque actionnaire feront l'objet d'une prise de livraison et d'un règlement aux termes de l'offre (dans l'hypothèse, aux fins du présent exemple, où aucune action ordinaire n'est émise après la date de l'offre, mais avant le moment de l'expiration, à l'exercice, à l'acquisition, à l'échange ou à la conversion de titres convertibles ou au règlement de titres convertibles). Si moins de 72 594 101 actions ordinaires sont déposées en réponse à l'offre, le pourcentage des actions ordinaires faisant l'objet d'une prise de livraison auprès de chaque actionnaire déposant sera supérieur au pourcentage de prise de livraison indiqué dans la phrase précédente. Si la condition de dépôt minimal est remplie, mais qu'un nombre inférieur à 52 500 000 actions ordinaires sont déposées en réponse à l'offre, l'initiateur prendra alors livraison de la totalité des actions ordinaires déposées par un actionnaire déposant et les réglera.

**L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE À COMPTER DE LA DATE DES PRÉSENTES JUSQU'À 17 H (HEURE DE CALGARY) LE 24 FÉVRIER 2021 (LE « MOMENT DE L'EXPIRATION »), À MOINS QU'ELLE NE SOIT PROLONGÉE, MODIFIÉE OU RETIRÉE PAR L'INITIATEUR CONFORMÉMENT AUX MODALITÉS DE CELLE-CI.**

L'offre vise à permettre à l'initiateur et à WEF d'acquiescer la propriété d'au moins les deux tiers de toutes les actions ordinaires en circulation, incluant la propriété actuelle de WEF d'environ 45 % des actions ordinaires en circulation. Si l'offre reçoit une suite favorable, l'initiateur et WEF seront porteurs véritables d'au moins environ 73 % et d'au plus 85 % des actions ordinaires en circulation. Si les conditions de l'offre sont remplies ou ont fait l'objet d'une renonciation au moment de l'expiration et que l'initiateur prend livraison des actions ordinaires valablement déposées en réponse à l'offre et en règle le prix, l'initiateur a l'intention de réaliser l'opération d'acquisition ultérieure afin d'acquiescer les actions ordinaires dont il n'est pas déjà propriétaire, moyennant une contrepartie par action ordinaire de valeur égale et de forme identique à celle que l'initiateur a versée par action ordinaire dans le cadre de l'offre. Le moment précis et les modalités d'une opération d'acquisition ultérieure dépendront d'un certain nombre de facteurs, notamment du nombre d'actions ordinaires acquises aux termes de l'offre. Cependant, l'initiateur a l'intention de réaliser l'opération d'acquisition ultérieure dès que possible après la date de l'expiration de l'offre, mais au plus tard 120 jours après celle-ci.

L'offre est conditionnelle au respect de conditions précises, dont certaines peuvent faire l'objet d'une renonciation là où c'est permis, au moment de l'expiration ou à un moment qui précède ou qui suit le moment de l'expiration au cours duquel des actions ordinaires peuvent être déposées en réponse à l'offre, compte non tenu de la période de prolongation obligatoire de 10 jours, dont les suivantes : a) des actions ordinaires qui, excluant les actions ordinaires dont l'initiateur ou toute personne agissant de concert avec lui ont la propriété véritable ou sur lesquelles l'initiateur ou toute personne agissant de concert avec lui exerce une emprise, représentent plus de 50 % des actions ordinaires en circulation doivent avoir été valablement déposées en réponse à l'offre et leur dépôt ne doit pas avoir été dûment révoqué au moment de l'expiration (la « **condition de dépôt minimal** »); b) l'initiateur doit avoir déterminé, à son appréciation exclusive, qu'aucun effet défavorable important (défini dans l'offre et note d'information) n'existe, ne s'est produit ni n'a été annoncé publiquement depuis la date de l'offre; c) l'initiateur doit avoir déterminé, à son appréciation exclusive, qu'aucune vente d'actifs importants hors du cours normal des activités (défini dans l'offre et note d'information) n'a eu lieu; d) les approbations des autorités de réglementation (définies dans l'offre et note d'information) doivent avoir été obtenues et/ou certaines périodes d'attente doivent avoir expiré; et e) les administrateurs de WEF (définis dans l'offre et note d'information) doivent représenter au moins la majorité du conseil d'administration d'Osum, comme il est plus amplement décrit dans l'offre et note d'information. L'initiateur ne peut renoncer à la condition de dépôt minimal. Ces conditions ainsi que les autres conditions de l'offre sont décrites à la rubrique 4 de l'offre et note d'information, « Conditions de l'offre ».

L'offre vise uniquement les actions ordinaires; elle ne vise pas les titres convertibles. Les porteurs de titres convertibles qui souhaitent accepter l'offre doivent, dans la mesure où les modalités de ces titres convertibles et les lois applicables le permettent, exercer ces titres convertibles afin d'obtenir des certificats représentant les actions ordinaires et déposer ces actions ordinaires conformément aux modalités de l'offre. Ils doivent procéder à un tel exercice avant le moment de l'expiration, dans un délai suffisant pour pouvoir obtenir des certificats d'actions ordinaires et les déposer au plus tard au moment de l'expiration ou pour se conformer à la procédure énoncée à la rubrique 3 de l'offre et note d'information, « Mode d'acceptation ».

Les actionnaires inscrits qui souhaitent accepter l'offre doivent remplir et signer en bonne et due forme la lettre d'envoi jointe à l'offre et note d'information (imprimée sur papier **JAUNE**) et la déposer, accompagnée des certificats ou des relevés du SID (définis dans l'offre et note d'information) représentant leurs actions ordinaires et de tous les autres documents requis, auprès de Kingsdale Advisors (le « **dépositaire et agent d'information** ») conformément aux directives figurant dans la lettre d'envoi. Si les certificats représentant les actions ordinaires ne sont pas disponibles immédiatement ou si les certificats et tous les autres documents requis ne peuvent être remis au dépositaire et agent d'information avant le moment de l'expiration, les actionnaires inscrits peuvent accepter l'offre en suivant la procédure de livraison garantie décrite à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation — Procédure de livraison garantie », au moyen de l'avis de livraison garantie (imprimé sur papier **ROSE**) joint à l'offre et note d'information.

**Les actionnaires dont les actions ordinaires sont immatriculées au nom d'un prête-nom, notamment un conseiller en placement, un courtier en valeurs, une banque ou une société de fiducie, devraient communiquer sans délai avec celui-ci pour obtenir de l'aide s'ils souhaitent accepter l'offre afin de prendre les mesures nécessaires pour pouvoir déposer ces actions ordinaires en réponse à l'offre. Il est possible que des intermédiaires aient fixé des moments limites pour les dépôts qui tombent avant le moment de l'expiration. Les actionnaires qui souhaitent déposer leurs actions ordinaires en réponse à l'offre doivent donner des directives à leur courtier ou autre intermédiaire dans les plus brefs délais.**

Aux fins de l'offre, l'initiateur sera réputé avoir pris livraison des actions ordinaires qui auront été valablement déposées et dont le dépôt n'aura pas été dûment révoqué aux termes de l'offre et les avoir acceptées aux fins de règlement à partir du moment où il remet un avis écrit à cet égard au dépositaire et agent d'information à son bureau de Toronto, en Ontario, le cas échéant. L'initiateur réglera les actions ordinaires qui auront été valablement déposées en réponse à l'offre (proportionnellement, jusqu'à un maximum de 52 500 000 actions ordinaires) et dont le dépôt n'aura pas été dûment révoqué en versant au dépositaire et agent d'information des fonds suffisants au moment applicable pour transmission aux actionnaires déposants. Le dépositaire et agent d'information agira en qualité de mandataire des personnes qui auront valablement déposé des actions ordinaires en réponse à l'offre aux fins de la réception du paiement de l'initiateur et de sa transmission à ces personnes, et la réception du paiement par le dépositaire et agent d'information sera réputée constituer la réception du paiement par les personnes ayant valablement déposé des actions ordinaires en réponse à l'offre. En aucun cas de l'intérêt ne s'accumulera au profit d'une personne dont les actions ordinaires ont été acceptées aux fins de règlement aux termes de l'offre, mais dont le règlement accuse un retard, et aucune somme ne sera versée par l'initiateur ou le dépositaire et agent d'information à cet égard.

Sous réserve des restrictions énoncées dans l'offre, l'initiateur peut, à sa seule appréciation, à tout moment et à l'occasion pendant la période où l'offre peut être acceptée (ou à tout autre moment autorisé par les lois applicables), reporter le moment de l'expiration ou modifier les modalités de l'offre en remettant un avis écrit de modification ou de prolongation au dépositaire et agent d'information à son bureau de Toronto, en Ontario. Dès que possible après avoir remis cet avis au dépositaire et agent d'information, l'initiateur en fera l'annonce publique, dans la mesure et de la manière prévues par les lois applicables. Tout avis de prolongation, de modification ou de changement sera réputé avoir été donné et avoir pris effet le jour où il aura été remis ou communiqué d'une autre façon au dépositaire et agent d'information à son bureau de Toronto, en Ontario.

Sauf stipulation contraire dans l'offre, un dépôt d'actions ordinaires effectué en réponse à l'offre peut être révoqué par l'actionnaire déposant ou pour son compte à tout moment avant que les actions ordinaires ne fassent l'objet d'une prise de livraison par l'initiateur. Un dépôt d'actions ordinaires ne peut plus être révoqué une fois que les actions ont fait l'objet d'une prise de livraison et d'un règlement par l'initiateur. Pour être valables, les révocations doivent être faites de la manière énoncée à la rubrique 7 de l'offre et note d'information, « Révocation des dépôts d'actions ordinaires ».

Osum a reçu une demande en vue de l'utilisation de ses listes de porteurs de titres pour la distribution des documents relatifs à l'offre aux actionnaires. Une fois qu'Osum se sera conformée à cette demande, les documents relatifs à l'offre seront postés aux actionnaires inscrits et seront mis à la disposition des courtiers en valeurs mobilières, des banques commerciales, des sociétés de fiducie et des personnes similaires dont les noms, ou les noms de leurs prête-noms, figurent sur la liste des actionnaires ou, s'il y a lieu, qui sont inscrits à titre d'adhérents sur la liste des titres détenus d'une chambre de compensation pour envoi ultérieur aux porteurs véritables des actions ordinaires.

**LA PRÉSENTE ANNONCE NE SE VEUT PAS EXHAUSTIVE ET EST PRÉSENTÉE ENTièrement SOUS RÉSERVE DU TEXTE INTÉGRAL DES DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE. LES DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE CONTIENNENT DES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS QUE LES ACTIONNAIRES DEVRAIENT LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE PRENDRE UNE DÉCISION À L'ÉGARD DE L'OFFRE.**

Les questions et les demandes d'aide peuvent être adressées au dépositaire et agent d'information, Kingsdale Advisors, à l'adresse et aux numéros de téléphone indiqués ci-après. Il est possible d'obtenir gratuitement des exemplaires des documents relatifs à l'offre, aux frais de l'initiateur, sur demande adressée au dépositaire et agent d'information.

Le 4 novembre 2020

*Le dépositaire et agent d'information dans le cadre de l'offre est :*

Kingsdale Advisors

**Sans frais en Amérique du Nord : 1-866-581-0506**

**À l'extérieur de l'Amérique du Nord : 1-416-867-2272**

**Courriel : [contactus@kingsdaleadvisors.com](mailto:contactus@kingsdaleadvisors.com)**